

Kyste arthrosynovial

Présentation

Le kyste arthrosynovial est la grosseur bénigne la plus fréquente du poignet. C'est une **dégénérescence** dite « **mucoïde** » de la **capsule articulaire** qui est l'enveloppe de l'articulation. Ainsi des cellules de la capsule se mettent à **sécréter du liquide synovial dans la paroi capsulaire**. Le kyste ainsi formé va s'étendre sous la peau et provoquer une voussure.

Les principales causes

Dans la grande majorité des cas, l'**apparition** des kystes est **spontanée**. Parfois, ils peuvent être en rapport avec des fissurations ligamentaires.

Symptômes cliniques

Les symptômes peuvent débuter par une **simple gêne** et parfois causer des **douleurs** très invalidantes en rapport avec le kyste qui se présente comme une masse volumineuse et tendue faisant saillie sous la peau.

Examens complémentaires

Une **radiographie du poignet** permet de rechercher d'éventuelles anomalies osseuses. Les autres examens (échographie et IRM) confirment le diagnostic mais ne sont pas indispensables à la prise en charge.



Figure 1. Kyste arthrosynovial dorsal du poignet.

Figure 2. Exérèse chirurgicale sous arthroscopie.



Traitements

Abstention thérapeutique et simple surveillance.

Lorsqu'un kyste arthrosynovial est peu gênant, aucune intervention n'est indiquée. On se limite à une **simple surveillance**.

Ponction évacuatrice avec infiltration de corticoïdes

Ce geste est de préférence réalisé sous échographie. Il s'agit de **vider le contenu du kyste** à l'aide d'une aiguille et de **réinjecter dans le même temps un anti-inflammatoire** pour empêcher la récurrence qui reste de 20 à 30% avec cette technique.

Traitement chirurgical sous arthroscopie

En cas d'échec des autres traitements, l'intervention chirurgicale réalisée sous **arthroscopie** permet de réséquer le kyste par **2 petites ouvertures cutanées de quelques millimètres** permettant d'introduire une caméra dans l'articulation ainsi qu'un instrument permettant d'enlever le kyste en totalité. L'intervention est suivie du port d'une attelle de repos pendant 15 jours.